



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
Yvan RICORDEAU, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°10  
26 Février 2018

## FORMATION PROFESSIONNELLE **Plus de droits pour les salariés !**

La CFDT, réunie en Bureau national le 26 février, a décidé de signer à l'unanimité « l'accord national interprofessionnel pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance ».

Cet accord sur la formation professionnelle finalisé le 22 février fait progresser les droits des salariés :

- Chaque salarié pourra bénéficier d'un conseiller pour sa carrière professionnelle grâce au **financement spécifique obtenu pour le Conseil en évolution professionnel** ;
- Chaque salarié verra son **droit personnel à la formation augmenter de 50%** (35 heures, soit l'équivalent d'une semaine, seront créditées sur le Compte Personnel de Formation chaque année), avec un plafond relevé de 150 à 400 heures ;
- **un nouveau droit à la reconversion est intégré au CPF** : chaque salarié désireux de se reconvertir bénéficiera d'une personnalisation de son parcours grâce à un accompagnement spécifique. Le droit à un congé de formation rémunéré est maintenu ;
- les branches professionnelles prennent la responsabilité de l'apprentissage. Les entreprises sont au pied du mur pour créer **plus d'opportunités, plus de contrats, pour les jeunes qui souhaitent se former par la voie de l'alternance.**

### SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cdfd.fr

ISABELLE PORET  
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante

Les partenaires sociaux ont répondu à l'ensemble des orientations de la lettre de cadrage de la ministre du Travail. Par conséquent, la CFDT demande que les dispositions de l'accord, favorables à la sécurisation du parcours des salariés, soient reprises dans le projet de loi que le Gouvernement présentera dans quelques semaines.

La CFDT alerte sur la tentation d'un big-bang concernant l'organisation et le pilotage de la formation professionnelle, qui pourrait conduire *in fine* à un nivellement des droits des salariés par le bas : le développement des compétences dont les actifs et notre économie ont besoin ne se résume pas à la gouvernance du système de la formation professionnelle. Les partenaires sociaux s'emploient avec responsabilité à le moderniser. La CFDT est prête à aller encore plus loin dans ce sens, mais pas à tout casser, au risque d'une régression du droit des personnes, en particulier les plus fragiles au regard de l'emploi.